

## **Naissance de la crèche Chabullon**



Le 19 décembre dernier, la crèche Chabullon ouvrait ses portes à Beauchamp. Fruit d'un partenariat entre la Ville et l'Ifac (Institut de formation, d'animation et de conseil) du Val d'Oise, cette structure permet d'accroître encore la capacité d'accueil des tout-petits.

### ▼ Contenu

Située au sein de la résidence Olympe de Gouges (avenue de l'Égalité) dans des locaux flambant neufs, la crèche accueille quatorze enfants. Le plus jeune a cinq mois, tandis que le plus grand a deux ans et demi. Pour assurer l'encadrement des bambins, cinq professionnels de la petite-enfance travaillent en collaboration sous l'égide de la directrice, Sophie Toutlouyant.

Initiateur du projet et gestionnaire de la crèche, l'Ifac (Institut de formation, d'animation et de conseil) est une association d'éducation populaire reconnue d'intérêt général, à vocation sociale, éducative et territoriale.

La collaboration entre l'Ifac et la Ville de Beauchamp s'établit sous la forme d'un marché public. Ainsi, c'est la ville, par le biais de son service petite-enfance, qui instruit les dossiers d'inscription. Grâce à la convention établie avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF) la participation financière des familles y est la même que dans une structure municipale.

### **Une offre de places conséquente**

Grâce à l'ouverture de cette structure, la capacité d'accueil des tout-petits est en accroissement sur la commune. Ainsi, par le biais de son service petite enfance, la ville comptabilise 87 places (70 en accueil familial et 17 en accueil collectif). De plus, 10 et 14 berceaux sont respectivement réservés au Petit Chaperon Rouge et à la crèche Chabullon. Par ailleurs, d'autres structures privées dédiées à la petite enfance proposent leurs services sur le territoire : les micro-crèches Feuillette et la Marelle, la Maison des Assistantes Maternelles (MAM), ainsi qu'une quarantaine d'assistantes maternelles employées par des particuliers.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant ou futur enfant à la crèche Chabullon ou dans toute autre structure municipale, il faut en faire la demande dès la grossesse. Une commission d'attribution des places se réunit deux fois par an pour octroyer les places disponibles. L'ordre chronologique de réception des dossiers ainsi que l'âge de l'enfant sont déterminants pour l'attribution des places.

► Infos pratiques